

appartement ou une maison à Ottawa, lorsqu'il arrive de loin. C'est une situation générale dont les membres du Parlement ne sont pas les seuls à souffrir. Bien d'autres s'en plaignent, et peut-être pas à tort.

J'ignore pourquoi l'honorable député se fait fort de me demander d'ériger des maisons à l'intention des membres du Parlement. Jamais mon ministère n'a eu à s'occuper d'un tel problème. C'est une question que pourrait peut-être étudier l'architecte du ministère; puis, nous pourrions peut-être demander aux membres de la Chambre des communes combien d'entre eux approuvent cette proposition. Je ne sais pas si la plupart voudraient qu'on leur désigne un logement lorsqu'ils arrivent à Ottawa. Si ce régime était obligatoire, ils n'auraient guère de choix. Si le régime était facultatif, il nous faudrait alors savoir si nous pourrions louer ces maisons à d'autres ou si les membres du Parlement seraient isolés. Il nous faudrait approfondir cette nouvelle idée.

M. SMITH (Calgary-Ouest): Je parlais de plain-pied, non pas de maisons.

L'hon. M. FOURNIER: Appartements ou plain-pieds. Cependant, puisqu'on m'a entraîné dans cette discussion, j'étudierai la chose. L'honorable député a adressé sa proposition au ministre des Travaux publics en disant que si elle n'était pas accueillie sérieusement, on ferait la vie dure à mes crédits. Je veux bien qu'il en soit ainsi, si c'est ce qu'il veut dire.

Je me demande si ses observations s'adressent au ministre auquel elles doivent vraiment s'adresser. Le Gouvernement s'est beaucoup occupé de régir directement des habitations depuis la guerre, mais je ne m'en suis jamais occupé. Peut-être aurait-il fallu qu'il s'adressât à un de mes collègues, mais l'honorable député lui a déjà fait tant d'observations, qu'il a peut-être cru plus sage de changer. J'étudierai néanmoins ce problème et je chercherai à répondre le mieux possible aux questions qu'il voudra bien me poser quand la Chambre sera saisie de mes crédits.

L'hon. M. ROWE: Il vous croit capable de construire de meilleures maisons que l'autre ministre.

L'hon. M. FOURNIER: Il en a construit de très bonnes.

M. SMITH (Calgary-Ouest): Vous le connaissez et j'espère que vous lui communiquerai ce que nous venons de dire.

L'hon. M. FOURNIER: Je ne savais pas mon honorable collègue si timide.

M. H. W. HERRIDGE (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais formuler [L'hon. M. Fournier.]

quelques brèves observations à l'appui de ce que vient de dire l'honorable représentant de Vancouver-Nord (M. Sinclair) au sujet des inondations dont ont eu à souffrir certaines régions de la Colombie-Britannique. Je sous-crie à ses remarques sur la nécessité de secours immédiats ainsi que sur les moyens à prendre pour prévenir le retour d'une situation semblable. Il a fait des causes de ces inondations une description on ne peut plus exacte. Ce sont ces mêmes causes qui ont provoqué les inondations antérieures du Columbia. En 1894, nous avons souffert d'inondations identiques à celles de cette année et dues aux mêmes causes. Cette année-là, les cours supérieurs du Fraser et du Columbia présentaient la même situation que maintenant: fortes chutes de neige suivies immédiatement de grandes chaleurs.

Bien que nous ayons été, jusqu'ici, plus heureux dans ma circonscription que dans la vallée du Fraser, nos cultivateurs et nos industries n'en ont pas moins subi des pertes considérables. Le danger des inondations s'est fait le plus menaçant dans la basse ville de Trail et de Trail-Est, où l'eau a envahi plusieurs pâtés d'immeubles dans le quartier des affaires ainsi qu'un certain nombre de sous-sols le long de la rive. Grâce à la magnifique collaboration de la ville de Trail, de l'armée de réserve et de divers groupes, sans oublier celle des citoyens de tous âges, nous sommes parvenus à contenir le fleuve au moyen de digues faites de sacs de sable et à prévenir ainsi une véritable catastrophe.

A cet égard, mes commettants, ceux de Trail notamment, m'ont chargé d'exprimer leur appréciation de l'aide que leur ont accordée divers organismes fédéraux, d'autres collectivités, en particulier le Corps d'aviation royal canadien, qui y a transporté des sacs de sable dont on avait le plus pressant besoin. J'ai deux considérations à mettre en relief. Je reconnais la nécessité immédiate de l'aide fédérale et provinciale à ceux qui ont souffert des inondations dans la région du Fraser.

Ce que je désire faire ressortir, c'est que, étant donné que le Gouvernement a déclaré qu'il considérerait la crue du Fraser comme un désastre national, on pourra dans certains milieux s'empresse de solliciter l'aide des autorités fédérales à propos du moindre incident qui pourra survenir au Canada. Il importe de garder le sens des proportions. Nous devrions prendre pour principe qu'il y a désastre national lorsqu'une province est éprouvée par une calamité à laquelle elle ne peut parer par ses propres efforts, pour ce qui est des dépenses immédiates et futures.